

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL091-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY,  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Dispositif de réussite éducative – financement 2014.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) a pour but de repérer les enfants et les jeunes en difficulté.

Ce dispositif est une démarche de la politique de la ville. Il s'appuie sur une mobilisation des différents acteurs tels que l'éducation nationale, la médecine scolaire, Gières-Jeunesse, le milieu associatif, les services municipaux, les professionnels de secteur et les familles.

Il propose un soutien individualisé pour aider l'enfant à surmonter ses difficultés, notamment en épaulant les parents dans leur fonction éducative et met en place, avec l'accord et l'implication de ces derniers, des actions relevant de différents domaines (santé, scolarité, loisirs, sport, culture, social...) adaptées à ses besoins spécifiques.

Le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) de Réussite Éducative, qui réunit onze des communes de l'agglomération, la Métro, et l'État, a accordé, par délibération du conseil d'administration du 26 juin 2014, une participation financière de 14 406 € à la commune de Gières pour les actions suivantes :

- la mise en œuvre de parcours personnalisés par une équipe pluridisciplinaire de soutien pour un montant de 9 176 €
- l'accompagnement et le soutien renforcé et personnalisé de l'enfant pour un montant de 5 230 €

Ces actions sont menées durant l'année 2014. Elles font l'objet d'un bilan financier et qualitatif, en amont de la prochaine programmation du Dispositif de Réussite Éducative (D.R.E.).

Tel que décidé lors du C.A. du G.I.P. du 26 juin 2014, la participation financière aux actions labellisées D.R.E. par le G.I.P. seront versées sur le compte de la commune dans l'attente d'un paiement de la dotation globale de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (A.C.S.E.) au G.I.P. « Objectif Réussite Educative ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'inscrire le montant de la participation financière accordée par le G.I.P. à la commune de Gières au chapitre des recettes du budget 2014 et de prévoir les dépenses nécessaires aux chapitres 012 « charges du personnel » et 011 « charges à caractère général ».
- de signer les conventions financières avec le G.I.P. relative aux recettes.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI